

**Compte rendu des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Val'Rhone en séance publique sous la présidence d'Irène BOYER, Maire.

**Date de
convocation**
07/04/2021

**Date
d'affichage**
21/04/2021

**Nombre de
conseillers en
exercice**
27

Présents
24

Votants
26

Etaient présents : Irène BOYER, Olivier GUYON, Lucie GROLEAU, Jean-Marc CHAVEROUX, Valérie DESHAIES, Isabelle MENAGER,, Annie QUEUIN, Miguel NAUDON, Gaëlle JOUVET, Jean-Louis BELLANGER, Sylvie DUGAST, Christophe BOUGET, Mélanie CHAILLEUX, Johann BLANCHET, Hélène MAUROUARD, Charles MESNIL, Florence BOURGEOIS, Claude LE BIHAN, Christine GALPIN, Didier PEAN, Mouna BEN DRISS, David CAZIMAJOU, Dominique LAURENCON, Thomas TESSIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : /

Excusé : Pascal RIBAUD

Procurations : Axel MAUROUARD à Lucie GROLEAU
Dominique GY à Charles MESNIL

- :- :- :- :- :- :- :-

Secrétaire de séance : Hélène MAUROUARD

20

**APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX
DES SEANCES PRÉCÉDENTES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire soumet les procès-verbaux des séances du 15 février 2021 et du 15 mars 2021 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ces procès-verbaux avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✓ Approuve le procès-verbal de la séance du 15 février 2021.

Pour : 20

Contre : 5
Johann BLANCHET
Thomas TESSIER
Mouna BEN DRISS
Didier PEAN
David CAZIMAJOU

Abstention : 1
Dominique LAURENCON

✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du 15 mars 2021.

Pour : 21

Contre : 5
Johann BLANCHET
Thomas TESSIER
Mouna BEN DRISS
Didier PEAN
David CAZIMAJOU

Abstention : /

Remarques de D. PEAN sur le PV du 15/02/2021 :

*Didier PEAN fait remarquer que la retranscription en mot à mot permet une meilleure compréhension sur la tenue pour les lecteurs. Il trouve que tous les échanges ne sont pas intégralement repris. Il manque les propos tenus par **Johann BLANCHET** à l'encontre de **Mouna BEN DRISS** et demande pourquoi.*

Didier PEAN souligne qu'il reste des erreurs à corriger sur l'explication des 100 000 € :

→ Monsieur PEAN interroge Madame MENAGER, adjointe aux finances, sur l'explication des 100 000 €, qui n'a pas pu répondre.

Il en est de même pour les travaux en régie :

→ Monsieur PEAN interroge Monsieur BELLANGER, adjoint aux bâtiments, sur le risque de compter 2 fois ces travaux, qui n'a pas pu répondre.

*Il souhaite également que la phrase écrite « **Didier PEAN** dit que certains avaient donnés des autorisations en 2015 » soit modifiée comme suit : « **Didier PEAN** dit que certains avaient donnés des autorisations avant 2014 ».*

Remarques de D. PEAN sur le PV du 15/03/2021 :

Didier PEAN dit avoir reçu le PV trop tardivement pour pouvoir le relire et apporter des corrections si nécessaire et affirme que soit il est reporté, soit il votera CONTRE en ajoutant la mention « reçu ce jour et ne peut être correctement relu ».

21/A

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020
BUDGET COMMUNE**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ✓ **Approuve** les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du budget de la Commune. Ce compte de gestion, visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 26

Contre : /

Abstention : /

21/B	BUDGET COMMUNAL Compte Administratif 2020 de la Commune
-------------	--

Madame Isabelle MENAGER présente au Conseil Municipal les différents chiffres de la gestion de l'exercice 2020.

FONCTIONNEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE		
DÉPENSES EN €		
DO11	Charges à caractère général	695 973.97€
DO12	Charges de personnel	1 203 429.09€
DO14	Atténuation de produits	21 997.01€
DO42	Opé. D'ordre de transfert entre section	95 076.04€
D65	Charges de gestion courante	215 306.22€
D66	Charges financières	121 241.18€
D67	Charges exceptionnelles	8.00€
TOTAL SECTION		2 353 031.51€
RECETTES EN €		
R002	Résultat d'exploitation reporté	123 322.62€
RO13	Atténuation de charges	31 178.17€
RO42	Immobilisations corporelles	28 701.81€
R70	Produits des services	146 276.93€
R73	Impôts et taxes	1 830 350.64€
R74	Dotations et participations	719 589.69€
R75	Autres produits	225 989.71€
R77	Produits exceptionnels	45 347.56€
TOTAL SECTION		3 150 757.13€
INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE		
DÉPENSES €		
D040	Opé. d'ordre de transfert entre section	28 701.81€
D16	Emprunts et dettes assimilées	407 867.11€

D20	Immobilisations incorporelles	11 142.00€
D204	Subventions d'équipement versées	54 250.00€
D21	Immobilisations corporelles	211 561.80€
D23	Immobilisations en cours	422 369.79€
TOTAL SECTION		1 135 892.51€
RECETTES EN €		
R001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	136 184.61€
R040	Opé. D'ordre de transfert entre section	95 076.04€
R10	Dotations, fonds divers et réserves	739 729.43€
R13	Subventions d'investissement	70 700.00€
R16	Emprunts et dettes assimilées	470.00€
TOTAL SECTION		1 042 160.08€

Monsieur Claude LE BIHAN, doyen d'âge, préside la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ *Approuve la gestion de l'année 2020.*

Pour : 25

Contre : /

Abstention : 1

Didier PEAN (Ayant été Maire pendant 6 mois)

21/C	BUDGET COMMUNAL Affectation des résultats 2020
-------------	---

Isabelle MENAGER présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'affectation des résultats 2020.

DESIGNATION	INVESTISSEMENT en €	FONCTIONNEMENT en €
Recettes	905 975.47€	3 027 434.51€
Dépenses	1 135 892.51€	2 353 031.51€
Résultat compte de gestion	- 229 917.04€	674 403.00€
Excédent 2019	136 184.61€	123 322.62€
Compte stratif	- 93 732.43	797 725.62€
Résultat de l'exercice – excédent de		
Restes à Réaliser		
Dépenses	545 432.14€	
Recettes	173 809.87€	
SOLDE RAR	-371 622.27	
D'où un excédent global de		332 370.62€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Décide d'affecter la somme de **785 625.62 €** à la section d'investissement (**R1068**) et la somme de **12 100 €** à la section de fonctionnement (**R002**) et de reporter la somme de **93 732.43 € (D001)** à la section d'investissement.

Pour : 26

Contre : /

Abstention : /

21/D	BUDGET COMMUNAL Vote des taux des deux taxes locales
-------------	---

Madame le Maire rappelle les taux votés pour l'année 2020 puis informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura pas d'augmentation.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer pour l'année 2020 les taux suivants :

TAXES VOTÉES	TAUX 2021 en %	BASES 2021	PRODUITS 2021 en €
TAXE FONCIER BÂTI	44.86 %	2 636 000.00	1 182 510.00€
TAXE FONCIER NON BÂTI	42.17%	105 100.00	44 321.00€
TOTAL			1 226 831.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ accepte les taux définis ci-dessus.

Pour : 26

Contre : /

Abstention : /

21/E	BUDGET COMMUNAL Vote du Budget Primitif 2021
-------------	---

Madame Isabelle MENAGER présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2021.

FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE		
DÉPENSES (en €uro)		
DO11	Charges à caractère général	836 250.00€
DO12	Charges de personnel	1 271 780.00€
DO14	Atténuation de produits	29 730.00€
DO23	Virement section investissement	434 017.00€

D042	Opé. D'ordre de transfert entre sections	56 920.00€
D65	Charges de gestion courante	259 100.00€
D66	Charges financières	115 550.00€
D67	Charges exceptionnelles	500.00€
TOTAL SECTION		3 003 847.00€
RECETTES (en €uro)		
R002	Résultat de fonctionnement reporté excédent	12 100.00€
RO13	Atténuation de charges	10 000.00€
R042	Opé. D'ordre de transfert entre sections	30 047.00€
R70	Produits des services	203 300.00€
R73	Impôts et taxes	1 823 470.00€
R74	Dotations et participations	696 700.00€
R75	Autres produits	226 230.00€
R77	Produits exceptionnels	2 000.00€
TOTAL SECTION		3 003 847.00€

INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2021		
COMMUNE		
DÉPENSES (en €uro)		
DOO1	Solde section investissement reporté	93 732.43€
D040	Opé. d'ordre de transfert d'investissement	30 047.00€
D16	Emprunts et dettes assimilées	421 000.00€
D20	Immobilisations incorporelles	133 520.00€
D204	Subventions d'équipements versées	63 075.83€
D21	Immobilisations corporelles	246 593.25€
D23	Immobilisations en cours	632 386.98€
D4581217	Convention Maîtrise d'un Ouvrage Unique	672.00€
TOTAL SECTION		1 621 027.49€
RECETTES (en €uro)		
R021	Virement de la section de fonctionnement	434 017.00€
R040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	56 920.00€
R10	Dotations, fonds divers	885 625.62€
R13	Subvention d'investissement	229 652.87€
R16	Emprunts et dettes assimilées	1 000.00€
R4582217	Convention Maitrise d'Ouvrage Unique	13 812.00€
TOTAL SECTION		1 621 027.49€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ Adopte le Budget Primitif 2021.

Pour : 21

Contre : 5
Didier PEAN
Thomas TESSIER
Dominique LAURENCON
Mouna BEN DRISS
David CAZIMAJOU

Abstention : /

22/A

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020
BUDGET GALERIE COMMERCIALE DE LA MASSONNIERE**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ✓ **Approuve** les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du budget de la Galerie Commerciale de la Massonnière. Ce compte de gestion, visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 26

Contre : /

Abstention : /

22/B

**GALERIE COMMERCIALE DE LA MASSONNIÈRE
Vote du compte administratif en euros 2020**

Madame Isabelle MENAGER présente au Conseil Municipal les différents chiffres de la gestion de l'exercice 2020.

FONCTIONNEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2020		
Galerie Commerciale		
DÉPENSES en €		
DO11	Charges à caractères générales	7 393.78€
D65	Autres charges de gestion courante	0.77€
D66	Charges financières	2 111.88€
TOTAL		9 506.43€
RECETTES en €		
R002	Résultat d'exploitation reporté	2 912.66€
R75	Autres produits de gestion courante	32 288.74€
R77	Produits exceptionnels	2 854.56€
TOTAL		38 055.96€

INVESTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2020		
Galerie Commerciale		
DÉPENSES en €		
D16	Emprunts et dettes assimilées	17 731.88€
D21	Immobilisations corporelles	128 587.92€
D23	Immobilisation en cours	28 379.06€
TOTAL		174 698 .86€
RECETTES €		
R001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	77.76€
R040	Opération d'ordre de transfert entre section	37 722.24€
TOTAL		37 800.00€

Monsieur Claude LE BIHAN, doyen d'âge, préside la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ *Approuve la gestion de l'année 2020.*

Pour : 24

Contre : /

Abstention : 2

Didier PEAN (ayant été Maire pendant 6 mois)
David CAZIMAJOU

22/C	BUDGET GALERIE COMMERCIALE DE LA MASSONNIÈRE
	Affectation des résultats 2020

Madame Isabelle MENAGER présente au Conseil Municipal le tableau relatif à l'affectation des résultats 2020.

DESIGNATION	INVESTISSEMENT en €	FONCTIONNEMENT en €
Recettes 2020	37 722.24€	35 143.30€
Dépenses 2020	174 698.86€	9 506.43€
<u>Compte de gestion</u>	- 136 976.62€	25 636.87€
Excédent 2019	77.76€	2 912.66€
Compte Administratif	- 136 898.86€	28 549.53€
<u>Restes à Réaliser</u>		
Dépenses 2019	500 000.00€	

Recettes 2019	406 213.68€	
SOLDE RAR	93 786.32€	
D'où un déficit global de		-14 563.01€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Décide** d'affecter la somme de **28 549.53€** à la section d'investissement (**R1068**), la somme de **136 898.86€** à la section d'investissement (**D001**).

Pour : 26

Contre : /

Abstention : /

22/D	BUDGET GALERIE COMMERCIALE DE LA MASSONNIÈRE Vote du budget primitif en euros 2021
-------------	---

Madame Isabelle MENAGER présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2021.

FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2021		
DÉPENSES (en €uro)		
D011	Charges Financières	22 600.00€
D023	Virement à la section d'investissement	9 051.00€
D65	Autres charges de gestion courante	25 302.00€
D66	Charges Financières	7 000.00€
D68	Dotations aux amortissements et dépréciation et provisions	1 224.03€
		65 177.03€
RECETTES (en €uro)		
R042	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 720.00€
R70	Location diverses	30 990.52€
R75	Autres produits de gestion courante	6 502.00€
R78	Reprise de provision	20 964.51€
		65 177.03€
INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2021		
DÉPENSES (en €uro)		
D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	136 898.86€
D040	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 720.00€
D16	Emprunts et dettes assimilées	37 000.00€
D23	Immobilisation en cours	423 671.67€
TOTAL		604 290.53€
RECETTES (en €uro)		
R021	Virement de la section d'exploitation	9 051.00€
R1068	Excédent capitalisé	28 549.53€

R13	Subvention d'investissement	66 690.00€
R16	Emprunts	500 000.00€
TOTAL		604 290.53€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ *Adopte le Budget Primitif 2021.*

Pour : 22

Contre : 4

Abstention : /

Thomas TESSIER
Didier PEAN
David CAZIMAJOU
Dominique LAURENCON

23	BUDGET COMMUNAL Décision modificative n° 1
-----------	---

Madame Isabelle MENAGER propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du Budget Communal de l'exercice 2021.

<i>Comptes</i>	<i>Opération</i>	<i>Fonction</i>	<i>Dépenses d'investissement</i>	
2031		820	Zone humide en zone nord	-1584.00€
2315	215	822	Installation – aménagement chemin doux RD 307	800.00€
2315	216	824	Installation – liaisons douces	784.00€
4581218		822	Convention d'Ouvrage Unique – aménagement chemin doux RD307	9 856.32€
<i>Comptes</i>			<i>Recettes d'investissement</i>	
4581218		822	Convention d'Ouvrage Unique – aménagement chemin doux RD307	9 856.32€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ *Accepte la décision modificative n°1 du Budget Communal 2021*

Pour : 26

Contre : /

Abstention : /

24/A	Aménagement de Commerces boulevard des Avocats Lot n° 2 Gros Oeuvre : SARL PLAIS DAGUENET : Avenant n° 1 (annule et remplace la délibération n° 18/A du 15 mars 2021)
-------------	--

Considérant les délibérations n° 88 du 16 novembre 2020 et n° 112 du 7 décembre 2020 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de commerces boulevard des avocats.

Madame le Maire présente l'avenant n° 1 du lot n° 2 – Gros œuvre: SARL PLAIS DAGUENET. Cet avenant concerne une plus-value due à la démolition/reconstruction du muret devant le jardin du boulanger, la démolition de la cuve à huile découverte sous dallage, les poteaux à créer à l'angle de la boucherie suite au sondage de la structure, le bouchement des deux baies en pignons, la suppression des fondations de la terrasse et la suppression du socle béton pour groupe extérieur.

Au vu de ce décompte, Madame le Maire propose de retenir l'avenant n° 1 pour le lot n° 2– Gros œuvre attribué à la SARL PLAIS DAGUENET.

Madame le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n° 1.

Lot	Entreprise	Montant Base HT	Avenant n° 1 Montant HT	Nouveau montant HT	TVA 20 %	Montant TTC	Variation
2	Société PLAIS DAGUENET	34 938.02 €	5 236.59 €	40 174.61 €	8 034.92 €	48 209.53 €	14.99%

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux pour le lot 2 – Gros Œuvre pour l'aménagement de commerces boulevard des avocats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot 2 – Gros Œuvre comme détaillé ci-dessus,
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

Pour : 23

Contre : /

Abstention : 3

Thomas TESSIER

Didier PEAN

David CAZIMAJOU

24/B

Aménagement de Commerces boulevard des Avocats

Lot n° 3 Charpente Couverture Bardage

Entreprise SAS MICARD : Avenant n° 1

Considérant les délibérations n° 88 du 16 novembre 2020 et n° 112 du 7 décembre 2020 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de commerces boulevard des avocats.

Madame le Maire présente l'avenant n° 1 du lot n° 3 – Charpente Couverture Bardage: Entreprise SAS MICARD. Cet avenant concerne une plus-value due à l'ajout de 2 conduits de toit suite au bouchement des deux baies en pignons, et l'ajout d'une échelle à crinoline et des renforts pour groupes VRV en toiture.

Au vu de ce décompte, Madame le Maire propose de retenir l'avenant n° 1 pour le lot n°3– Charpente Couverture Bardage attribué à l'entreprise SAS MICARD.

Madame le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n° 1.

Lot	Entreprise	Montant Base HT	Avenant n° 1 Montant HT	Nouveau montant HT	TVA 20 %	Montant TTC	Variation
3	Entreprise SAS MICARD	102 928.66 €	5 440.17 €	108 368.83 €	21 673.77 €	130 042.60 €	5.29%

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux pour le lot 3 – Charpente Couverture Bardage pour l'aménagement de commerces boulevard des avocats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot 3 – Charpente Couverture Bardage comme détaillé ci-dessus,
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

Pour : 23

Contre : /

Abstention : 3

Thomas TESSIER

Didier PEAN

David CAZIMAJOU

24/C	Aménagement de Commerces boulevard des Avocats Lot n° 4 Menuiserie Aluminium Entreprise MIROITERIE LEBRUN : Avenant n° 1
-------------	---

Considérant les délibérations n° 88 du 16 novembre 2020 et n° 112 du 7 décembre 2020 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de commerces boulevard des avocats.

Madame le Maire présente l'avenant n° 1 du lot n° 4 – Menuiserie Aluminium: Entreprise MIROITERIE LEBRUN. Cet avenant concerne une moins-value due à la suppression de la pose des deux baies en pignons, et à la suppression de l'encoffrement métallique/acoustique des groupes VRV.

Au vu de ce décompte, Madame le Maire propose de retenir l'avenant n° 1 pour le lot n°4– Menuiserie Aluminium attribué à l'entreprise MIROITERIE LEBRUN.

Madame le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n° 1.

Lot	Entreprise	Montant Base HT	Avenant n° 1 Montant HT	Nouveau montant HT	TVA 20 %	Montant TTC	Variation
4	Entreprise MIROITERIE LEBRUN	52 174.49 €	-3087.90 €	49 086.59 €	9 817.32 €	58 903.91 €	-5.92%

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux pour le lot 4 – Menuiserie Aluminium pour l'aménagement de commerces boulevard des avocats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot 4 – Menuiserie Aluminium comme détaillé ci-dessus,
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

Pour : 23

Contre : /

Abstention : 3

Thomas TESSIER

Didier PEAN

David CAZIMAJOU

Aménagement de Commerces boulevard des Avocats Lot n° 6 Electricité Entreprise SIITEL : Avenant n° 1
24/D

Considérant les délibérations n° 88 du 16 novembre 2020 et n° 112 du 7 décembre 2020 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de commerces boulevard des avocats.

Madame le Maire présente l'avenant n° 1 du lot n° 6 – Electricité: Entreprise SIITEL. Cet avenant concerne une plus-value due au remplacement de l'éclairage extérieur prévu par l'éclairage extérieur conforme PMR pour l'ensemble du parking et l'ajout d'une alimentation électrique pour le distributeur à pain.

Au vu de ce décompte, Madame le Maire propose de retenir l'avenant n° 1 pour le lot n°6– Electricité attribué à l'entreprise SIITEL.

Madame le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n° 1.

Lot	Entreprise	Montant Base HT	Avenant n° 1 Montant HT	Nouveau montant HT	TVA 20 %	Montant TTC	Variation
6	Entreprise SIITEL	27 385.03 €	3 100.53 €	30 485.56 €	6 097.11 €	36 582.67 €	11.32%

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux pour le lot 6 – Electricité pour l'aménagement de commerces boulevard des avocats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot 6 – Electricité comme détaillé ci-dessus,
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

Pour : 23

Contre : /

Abstention : 3

24/E *Aménagement de Commerces boulevard des Avocats*
Pays de la Loire Relance Investissement communal : demande de subvention

Madame le Maire présente le règlement d'intervention Fonds régional de soutien à l'investissement communal présenté par la Région Pays de la Loire. Son objectif est de pouvoir accompagner les Communes dans la relance de leurs projets à la suite de la crise sanitaire liée à la COVID-19 afin de stimuler l'investissement local.

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de solliciter auprès de la Région Pays de la Loire une subvention au titre du plan de relance investissement communal.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de solliciter la Région Pays de la Loire et arrête les modalités de financement suivantes :

<i>Aides Attendues</i>	<i>Montant € HT</i>	<i>%</i>	<i>Commentaires Préciser si les demandes de subvention auprès d'autres financeurs publics ont été réalisées, accordées, et à quel titre</i>
<i>Département au titre du Fonds départemental de développement des territoires</i>	66 690.00 €		<i>Demande accordée</i>
<i>Région au titre du Fonds régional de soutien à l'investissement</i>	75 000.00 €		<i>Demande sollicitée</i>
<i>Etat</i>	126 708.10 €		<i>Demande sollicitée</i>
<i>Union européenne</i>			
<i>Autres financeurs publics – communauté de communes l'orée Bercé Belinois</i>	50 000.00 €		<i>Demande sollicitée</i>
<i>Total des aides publiques</i>	318 398.10 €		
<i>Autres (à préciser)</i>			
<i>AUTOFINANCEMENT</i>	122 439.30 €		
<i>Total autofinancement</i>			
<i>TOTAL</i>	440 837.40 €		

Le Conseil Municipal :

- ✓ **Autorise** Madame le Maire à déposer une demande au titre du dispositif « Pays de la Loire Relance Investissement communal » auprès de la Région Pays de la Loire.
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 26

Contre : /

Abstention : /

25

Contrat de partenariat pour la recherche d'un médecin

La commune de Moncé-en-Belin (3700 habitants) jouie d'une situation géographique attractive :

- *Proximité immédiate du circuit mythique des 24h et de son golf,*
- *À 15mn du centre-ville du Mans et de sa gare*
- *À 55mn de Paris, Tours et Angers*

Cet attrait est stimulé par le dynamisme économique de la métropole du Mans, d'un tissu associatif culturel et sportif diversifié, tout en bénéficiant d'un environnement calme et naturel. Des projets structurants renforceront très prochainement le développement de la commune :

- *deux lotissements avec 120 logements supplémentaires*
- *une résidence sénior avec 42 logements*
- *un programme de 19 logements sociaux*

A ce jour, l'offre médicale de proximité est composée :

- *un médecin généraliste*
- *un cabinet infirmiers (3 infirmières libérales)*
- *un masseur kinésithérapeute-ostéopathe*
- *un pédicure-podologue*
- *un chirurgien-dentiste*
- *une pharmacie*
- *une psychologue libérale*
- *une sophrologue faciale*
- *une clinique avec plateau technique complet (Pôle Santé Sud du Mans) implantée à 10 mn*
- *un centre Hospitalier sur le Mans*

La municipalité de Moncé-en-Belin (72) en partenariat avec le secteur médical local recherche un médecin généraliste afin de développer son offre médicale.

Selon les derniers chiffres de la CPAM, environ 10 % des assurés de Moncé-en-Belin de plus de 16 ans n'ont pas de Médecin traitant.

De plus, le médecin de la commune ayant 2500 patients, cela signifie que plus de 1000 Moncéens ont des médecins traitants hors commune.

En conséquence, l'offre médicale actuelle reste insuffisante malgré des recherches vaines engagées depuis plus de trois ans, suite au départ en retraite du Docteur Paillard.

L'attractivité de la commune subit, ainsi, la fragilité de ce secteur qui tend à impacter l'équilibre économique d'acteurs comme la pharmacie.

Cette situation et les perspectives de développement évoquées précédemment, nous obligent dès à présent à prospecter pour assurer l'offre médicale de demain.

Néanmoins, notre commune pénalisée par l'absence d'aides de la part de l'ARS, le Conseil Municipal souhaite apporter, en considération de l'intérêt général de cette recherche, un soutien à l'installation d'un médecin généraliste. Cette aide à l'installation de l'ordre de 10 000 € maximum, équivalente à 6 mois de loyers et de charges, sera accordée à tout médecin recruté dans le cadre d'un des deux contrats. En contrepartie, il sera demandé au médecin généraliste un engagement d'exercer au moins 3 ans sur la commune. En cas de départ avant cette fin de période, le médecin devra rembourser l'aide accordée.

Le détail de cette aide sera soumis à l'approbation du conseil municipal lors d'une prochaine séance.

En conséquence, et pour nous accompagner dans la recherche d'un deuxième médecin généraliste libéral, Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal deux contrats de partenariat avec la Société OPTIM SYNCHRONY et la Société AUXILIA RECRUTEMENT.

Présentation des conditions contractuelles des contrats :

Société OptimSynchrony

- *Contrat de non exclusivité*
- *Coût de la prestation pour un recrutement d'un médecin généraliste (H/F): 12 000€ HT*
- *Coût de la prestation pour l'accompagnement du candidat : 2 500€ HT*
- *Paiement en trois temps : 20% à la signature du contrat, 20% à l'accord des parties à collaborer, 60% à la prise de fonction du candidat*
- *Garantie de 6 mois de recherche gratuite si le candidat ou l'établissement met fin à la période d'essai*

La prestation comprend pour la partie recrutement :

- *Définitions communes avec la mairie des profils, cahier des charges, et des conditions d'intégration détaillées (accompagnement personnel et financier, logement, local)*
- *Tenue d'entretiens pour pré-sélection et rapport sur les candidats présentables pour la Mairie*
- *Organisation rendez-vous et présentation client des candidats présélectionnés.*
- *Contrôle avec le candidat du dossier nécessaire à l'inscription à l'Ordre des Médecins avant dépôt du dossier*
- *Le forfait comprend tous les déplacements nécessaires du cabinet sur site pour les entretiens et les visites nécessaires au processus de recrutement*

La prestation comprend pour la partie accompagnement :

- *montage des dossiers à l'Ordre des médecins, à la CPAM, à l'Urssaf et les dossiers d'aides à l'ARS*

Société Auxilia Recrutement

- *Contrat de non exclusivité*
- *Coût de la prestation pour un recrutement d'un médecin généraliste (H/F): 8 500€ HT*
- *Paiement 100% à la prise de fonction du candidat – pas d'acompte à verser avant*
- *Garantie de 6 mois de recherche gratuite si le candidat ou l'établissement met fin à la période d'essai*

La prestation comprend :

- Définitions communes avec la mairie des profils, cahier des charges, et des conditions d'intégration détaillées (accompagnement personnel et financier, logement, local)
- La chasse de têtes et l'approche directe de médecins
- L'envoi de la candidature au client
- L'organisation d'un entretien téléphonique candidat/client pour validation
- L'organisation d'un entretien physique candidat/client
- L'accompagnement et l'orientation du candidat pour ses démarches auprès de l'ordre des médecins du département
- L'accompagnement du candidat dans sa prise de fonction et au-delà, afin de prévenir le client sur des risques et des malaises
- La garantie de 6 mois à partir de la prise de fonction, en cas de désistement du candidat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Décide** d'avoir recours aux deux cabinets de recrutement cités ci-dessus, pour accompagner la commune dans la recherche d'un médecin généraliste.
- ✓ **Approuve** les termes des contrats présentés et annexés à la présente délibération.
- ✓ **Valide** le principe de l'aide à l'installation d'un montant maximum de 10 000 € avec les conditions énumérées ci-dessus.
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer les contrats et tous les documents afférents à ces contrats
- ✓ **Dit** que ces prestations sont inscrites au budget communal 2021.

Pour : 26

Contre : /

Abstention : /

26

CHEMINEMENTS DOUX
Avenant n° 1 au lot 3 Eclairage Public

Considérant la délibération n° 119 du 17 décembre 2019 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement d'un cheminement doux.

Madame le Maire présente l'avenant n° 1 du lot n° 3 – Eclairage public : Entreprise SPIE CityNetworks. Cet avenant concerne une plus-value due au raccordement électrique du réseau d'éclairage public sur le coffret du Centre Socio culturel Le Val'Rhone sur la tranche ferme et optionnelle.

Au vu de ce décompte, Madame le Maire propose de retenir l'avenant n° 1 pour le lot n° 3 – Eclairage public attribué à l'entreprise SPIE CityNetworks.

Madame le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n° 1.

Lot	Entreprise	Montant Base HT	Avenant n° 1 Montant HT	Nouveau montant HT	TVA 20 %	Montant TTC	Variation
3	Entreprise SPIE CityNetworks	67 562.00 €	435.00 €	67 997.00 €	13 599.40 €	81 596.40 €	0.64 %

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux pour le lot 3 – Eclairage public pour l'aménagement du cheminement doux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot 3 – Eclairage public comme détaillé ci-dessus,
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

Pour : 26

Contre : /

Abstention : /

27

Communauté de Communes l'Orée de Bercé Belinois
Révision libre des attributions de compensation 2021

Madame le Maire expose qu'en application de l'article 1609 nonies C - paragraphe V – 1°bis du Code Général des Impôts, le Conseil Communautaire, par délibération du 9 mars 2021, a décidé d'enclencher une procédure de révision libre des attributions de compensation à hauteur de 25 % des dépenses d'eaux pluviales hors taxes payées par la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois en 2020.

Cette procédure nécessite une délibération à la majorité des 2/3 du Conseil Communautaire, prise le 9 mars dernier et une délibération à la majorité simple des communes intéressées, visant le dernier rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), qui est celui du 21 juin 2018.

En 2020, 6 communes (Ecommoy, Laigné en Belin, Marigné-Lailié, Moncé en Belin, Saint Gervais en Belin, Teloché) sont concernées car ayant connu des travaux d'eaux pluviales en 2020.

Seules ces 6 communes doivent donc prendre une délibération concordante, à la majorité simple, afin d'approuver cette révision libre de leur attribution de compensation, conformément au tableau transmis par la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 9 mars 2021 et vu le rapport de la CLECT du 21 juin 2018, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **D'approuver** la révision libre de l'attribution de compensation telle que proposée par la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois, en application du 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI, prévoyant une baisse des attributions de compensation à hauteur de 25 % du montant hors taxes des travaux d'eaux pluviales payés par la Communauté de Communes en 2020,
- ✓ **D'accepter**, en fonction de ce qui précède, que le montant de l'attribution de compensation versé à la commune pour 2021 soit ramené à 264 741.08 €, comme indiqué dans la dernière colonne du tableau ci-annexé transmis par la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois,
- ✓ **D'autoriser** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour : 26

Contre : /

Abstention : /

28

**Bibliothèque Municipale
Demande de subvention**

La CNL Centre National du Livre propose aux collectivités une aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques. Cette subvention exceptionnelle a pour objet de soutenir l'achat de livres, imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques. Le dossier est à déposer avant le 30 avril 2021.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer auprès du Centre National du Livre une demande de subvention pour cette année.

Par ailleurs, Madame Pascale LEFEUVRE en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de la Sarthe a proposé à une classe de l'école élémentaire les Coquelicots, la mise en place pour la rentrée 2021/2022 d'un projet de sophro-lecture intitulé &motions (sophro-lecture/slam/street art).

Le coût de cette prestation s'élève à 2 860.00 € et est prévu au budget communal 2021.

Dans le cadre de la participation de la bibliothèque municipale au dispositif des « projets d'initiative locale », la bibliothèque Départementale de la Sarthe pourrait subventionner ce projet à hauteur de 50 % de la dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Valide** le projet intitulé &motions présenté par Madame Pascale LEFEUVRE
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à déposer auprès de la Bibliothèque Départementale de la Sarthe une demande de subvention au titre du projet &motions à hauteur de 50 % des dépenses engagées et à déposer auprès du Centre National du Livre une demande de subvention au titre des acquisitions de livres pour l'année 2021.

Pour : 26

Contre : /

Abstention : /

29

**Eglise Saint Etienne
Proposition d'honoraires pour l'étude préalable à la restauration du bâtiment**

Le Cabinet JAMAIN a réalisé en 2014 un diagnostic des travaux de mise en sécurité de l'église Saint Etienne.

Aujourd'hui les témoins posés vérifiant la structure, sont à nouveau cassés et révèlent la fragilité de ce bâtiment. Le Cabinet JAMAIN est à nouveau passé et propose une réactualisation du diagnostic établi en octobre 2014.

Le coût de cette étude s'élève à 9 730.00 € HT soit 11 676 € TTC.

Madame le Maire soumet cette proposition à l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Valide** la proposition faite par le Cabinet JAMAIN.
- ✓ **Autorise** Madame le Maire à signer l'offre faite par le Cabinet JAMIN 6 rue des vignes 35 530 Servon-sur-Vilaine pour un montant de 9 730.00 € HT soit **11 676.00 € TTC**.
- ✓ **Dit** que cette dépense est inscrite au budget communal 2021 au compte 2031.

Pour : 24

Contre : /

Abstention : 2

Dominique LAURENCON
Thomas TESSIER

<p>30 Modification du règlement intérieur et nomination d'un membre supplémentaire à la Commission Promotion du Territoire et Développement économique et nomination d'un membre démissionnaire à la commission Education Jeunesse</p>

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur du Conseil Municipal pour rajouter un membre supplémentaire à la Commission Promotion du Territoire et Développement Economique.

Selon le règlement intérieur voté par le Conseil Municipal, seuls 9 membres du Conseil Municipal peuvent siéger au sein de cette commission. Madame Valérie DESHAIES Conseillère Municipale souhaite intégrer cette commission.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le nombre de conseillers constituant cette commission et d'intégrer Madame Valérie DESHAIES au sein de cette commission. Madame le Maire précise que cette modification ne modifie pas la représentation proportionnelle du Conseil Municipal.

Par ailleurs, suite à la démission de Madame Mouna BEN DRISS de la commission « Education Jeunesse », Madame le Maire précise avoir reçu la candidature de Monsieur Thomas TESSIER pour la remplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Valide** la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'annexé.
- ✓ **Fixe** comme suit les commissions suivantes :

Commission Promotion du Territoire et Développement Economique

Christophe BOUGET Vice-Président

Axel MAUROUARD

Claude LE BIHAN

Didier PEAN

Jean-Marc CHAVEROUX

Pascal RIBAUD

Johann BLANCHET

Charles MESNIL

Thomas TESSIER

Valérie DESHAIES

Commission Education Jeunesse

Mélanie CHAILLEUX Vice-Présidente

David CAZIMAJOU

Florence BOURGEOIS

Dominique GY

Miguel NAUDON

Annie QUEUIN

Hélène MAUROUARD

Lucie GROLEAU

Thomas TESSIER

Pour : 26

Contre : /

Abstention : /

31

Approbation de la Charte des élu(e)s de quartiers

Monsieur Miguel NAUDON donne lecture de la charte des élu (e)s de quartiers, travaillée par la commission Monde associatif, sport, culture, vie locale et propose au Conseil Municipal de la valider.

Ce document détermine les conditions de mise en place d'élus de quartiers dans l'exercice d'une démocratie participative et de renforcer et de fluidifier la communication, l'écoute, le dialogue entre les citoyens et les élus.

Après lecture de ce document, le Conseil Municipal :

- ✓ **Valide** la charte des élu (e)s de quartiers telle qu'annexée.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : 5

Thomas TESSIER
Dominique LAURENCON
Mouna BEN DRISS
Didier PEAN
David CAZIMAJOU

32

Approbation du Règlement du Budget Participatif

Monsieur Miguel NAUDON donne lecture du règlement du Budget Participatif, travaillé par la commission Monde associatif, sport, culture, vie locale et propose au Conseil Municipal de le valider.

Ce document détermine les conditions de mise en place des idées et projets soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Après lecture de ce document, le Conseil Municipal :

- ✓ **Valide** le règlement du Budget Participatif tel qu'annexé.

Pour : 26

Contre : /

Abstention : /

33

QUESTIONS DIVERSES

Dates des prochaines réunions du Conseil Municipal

- Samedi 29 mai 2021
- Samedi 10 juillet 2021

Horaires d'ouverture de l'école élémentaire les Coquelicots pour la rentrée 2021/2022

En concertation avec la municipalité, les enseignantes et les parents d'élèves, il a été acté que les nouveaux horaires d'ouverture de l'école élémentaire les Coquelicots seront pour la rentrée 2021/2022 les suivants : 8 h 35 à 11 h 45 / 13 h 45 à 16 h 35.

Elections départementales et régionales

Report des élections au 20 et 27 juin 2021

Conseil Municipal

Démission de Monsieur Pascal RIBAUD de ses fonctions de Conseiller Municipal au 15 avril 2021